

**Accessibilité universelle** : L'accessibilité universelle se présente sous quatre axes principaux, soit l'accessibilité des bâtiments, l'accessibilité de l'environnement, l'accessibilité aux programmes et aux services et finalement, l'accessibilité aux communications et à l'information. De ce fait, elle sert à l'ensemble de la société et permet une pleine participation sociale et une réelle inclusion de toutes les personnes.

**Adaptation** : L'adaptation est le fait d'augmenter l'accessibilité dans un environnement existant pour satisfaire aux besoins spécifiques d'un individu ayant des limitations fonctionnelles, des incapacités ou des pertes de mobilité. Elle nécessite souvent un réaménagement des espaces et fournit une solution au cas par cas aux besoins particuliers d'un individu ou d'un groupe d'individus. Pour adapter, beaucoup de modifications sont souvent nécessaires, générant ainsi des coûts importants. Elle est nécessaire lorsqu'un lieu déjà existant comporte des contraintes à l'autonomie et au fonctionnement des personnes.

**Alcôve** : Espace en retrait, attenant à une pièce ou à un corridor, aménagé afin de recevoir des équipements sans entraver la circulation.

**Applique murale** : Appareil d'éclairage fixé à un mur.

**Avant-toit** : Partie d'un toit qui fait saillie au-delà de la face du mur, au-dessus de l'entrée d'un bâtiment par exemple.

**Braille abrégé** : Un ou plusieurs caractères braille contractant une partie de mot, un mot ou un groupe de mots.

**Braille intégral** : Système de lecture et d'écriture développé essentiellement en fonction d'une perception tactile. Une matrice constituée de six points en relief, points disposés verticalement par groupes de trois et horizontalement par groupes de deux, est à l'origine de la conception et de l'élaboration des 64 caractères dont dispose le système braille.

**Concept de base** : Ensemble des principes à respecter dès les premières étapes d'un projet d'aménagement.

**Contraste d'au moins 70 %** : Différence entre l'indice de réflexion de la lumière de deux couleurs. Pour obtenir un contraste d'au moins 70 %, la couleur la plus pâle doit avoir un indice de réflexion de la lumière égal ou supérieur à 70 % de celui de la couleur la plus foncée.

**Contre-jour** : Effet obtenu lorsqu'un objet se trouve placé entre une personne et une source lumineuse.

**Contremarche** : Surface verticale entre deux marches ainsi qu'entre une marche et le plancher ou un palier d'escalier.

**Couleur contrastant avec...** : Couleur ayant un indice de réflexion de la lumière significativement différent de celui des couleurs adjacentes.

**Détectable par la canne blanche** : Pouvant être perçu par une personne ayant une déficience visuelle se déplaçant avec une canne blanche à des fins de détection.

**Échappée** : Hauteur libre mesurée verticalement au-dessus d'un plancher, d'un palier ou d'un nez de marche.

**Éclairage dirigé** : Appareil d'éclairage orienté vers un objet, un équipement ou un lieu permettant d'augmenter ponctuellement le niveau d'éclairage.

**Escalier non cloisonné** : Escalier dont le dessous ou les côtés ne sont pas constitués de cloisons ou de murs.

**Garde-corps** : Barrière de protection placée autour des ouvertures dans un plancher ou sur les côtés ouverts d'un escalier, d'un palier, d'un balcon, etc.

**Gradateur** : Dispositif électrique permettant de faire varier progressivement l'intensité lumineuse des appareils d'éclairage.

**Hall d'entrée** : Espace public ou semi public généralement vaste permettant d'accéder aux services ou aux espaces plus privés du bâtiment.

**Indice de réflexion de la lumière** : Pourcentage de lumière réfléchie par une couleur. L'indice de réflexion de la lumière est mesurable pour chaque couleur et pour chaque tonalité. Des données existent pour des couleurs fréquemment utilisées comme le blanc, le rouge et le noir. Pour les autres couleurs, l'indice de réflexion peut être mesuré à l'aide d'un photomètre.

**Jaune sécurité** : Souvent désignée sous l'appellation « *safety yellow* », couleur jaune utilisée pour signaler les éléments dangereux à cause de sa grande visibilité et de son indice de réflexion de la lumière très élevé.

**Judas** : Petite ouverture dans une porte (lentille grossissante) qui permet de voir ce qui se passe de l'autre côté sans être vu.

**Lanterne palière** : Voyant lumineux situé sur le jambage ou au-dessus de la porte d'un ascenseur, à chaque étage d'un bâtiment, indiquant l'ouverture de la porte et la direction de déplacement de l'ascenseur.

**Lux** : Unité de mesure d'intensité lumineuse. Un lux équivaut à 10 pieds-bougies.

**Main-courante** : Pièce longue et profilée installée sur les côtés d'un escalier ou d'une rampe d'accès pour qu'une personne puisse s'y tenir, se guider.

**Nez de marche** : Bord arrondi et en saillie d'une marche d'escalier.

**Pictogramme** : Dessin figuratif ou symbolique utilisé comme signe graphique à des fins de communication.

**Porte automatique** : Porte munie d'un système automatisé d'ouverture et de fermeture. L'ouverture peut être actionnée par un bouton de commande, une télécommande, un détecteur de présence, etc. Les portes battantes, coulissantes et tournantes peuvent être automatiques.

**Porte battante** : Porte ayant des charnières sur un côté.

**Porte coulissante** : Porte qui s'ouvre en glissant sur des coulisses le long ou à l'intérieur d'un mur.

**Porte tournante** : Porte formée de plusieurs panneaux qui pivotent sur un axe central.

**Rampe d'accès** : Plan incliné reliant deux niveaux horizontaux.

**Repérable** : Qui peut être perçu visuellement (éclairage, contraste, couleur, etc.) ou tactilement (changement de texture, taille, forme, etc.).

**Saillie, en** : Élément en relief ou qui avance ou dépasse l'alignement régulier, dans un corridor par exemple.

**Tactile** : Qui peut être perçu, lu et compris par le toucher.

**Thermosensible** : Qui est activé par la chaleur, le toucher du doigt par exemple.

**Vantail (vantaux)** : Partie mobile d'une porte.

**Vestibule** : Sas (petite pièce) à l'entrée d'un bâtiment, situé entre la porte d'entrée extérieure et une porte intérieure. Des équipements peuvent être placés dans le vestibule comme un interphone ou un panneau d'information.

**Visuel** : Qui peut être perçu, lu et compris par la vue.

**Volée d'escaliers** : Suite ininterrompue de marches entre deux paliers.

**Zone de déplacement** : Espace généralement utilisé par les personnes dans leurs déplacements.



Rampe d'accès en L avec palier



Rampe d'accès en U avec palier



Main-courante



Plateforme élévatrice extérieure



Seuil biseauté

**millimètres/pouces**  
**Arrondi (à titre indicatif seulement)**

| mm   | po   |
|------|------|
| 13   | 0,5  |
| 40   | 1,5  |
| 75   | 3    |
| 100  | 3,9  |
| 140  | 5,5  |
| 200  | 8    |
| 250  | 10   |
| 300  | 12   |
| 400  | 16   |
| 460  | 18   |
| 485  | 19   |
| 500  | 19,7 |
| 600  | 24   |
| 680  | 27   |
| 730  | 29   |
| 760  | 30   |
| 810  | 32   |
| 865  | 34   |
| 900  | 35,5 |
| 915  | 36   |
| 1100 | 43   |
| 1200 | 47,3 |
| 1400 | 55,2 |
| 1500 | 60   |
| 1700 | 67   |

Pour plus de précisions

Convertir des millimètres en pouces, multiplier par 0,03937.